

**COMPTE RENDU**  
**de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon**  
**Séance du 26/11/2018 à 18 heures 30**  
**(articles L-7 et R. 121-9 du Code des Communes)**

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

**Date de la convocation** : 19/11/2018

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents à la séance** : 13/15

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, David COLOMBIES, Barbara MORIN, Christian MAZAS, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

**Excusés** : Henri GERS et Claude POKROPEK.

**Secrétaire de séance** : Employé communal.

Le projet d'aménagement et de développement durable définissant les orientations générale d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Léon doit être débattu par le Conseil Municipal.

Madame Adeline SERVAT, urbaniste au sein du cabinet « Paysages/L'Artiflex » présente les documents (diagnostics, PADD) d'urbanisme qui ont été préparé par la commission d'urbanisme et le bureau d'étude.

Remarques émises lors du débat qui a suivi la présentation de ce projet :

Mr MAZAS :

- Trame bleue non conforme au plan hydrologique départemental
- Eloignement de la zone d'activité commerciale du centre bourg
- Développement de l'exploitation agricole d'Auta bloquée par la ZA

Mr POUNT-BISET :

- Trame bleue conforme au SCOT Lauragais approuvé en Assemblée Générale du 12/11/2018

Mme ESCACH :

- Zone d'activité commerciale à proximité du centre de bourg, car développement prévu vers cette zone

Mme CASES :

- Problème de l'assainissement dans le secteur Lasserre

Mr POUNT-BISET :

- Une pompe de relevage des eaux usées sera prévue dans ce secteur, dans le Schéma Directeur d'Assainissement qui sera joint au PLU.

Mr GONCALVES :

- Pourquoi abandonner le développement vers la STEP d'En.Conté
- Artisanat et commerces dans quel pourcentage dans la ZA

Mr LANDET :

- La pompe de relevage prévue alimentera la station d'En Conté
- Le Département ayant refusé la création de nouveaux accès sur la RD19 côté Venerque, le développement important de la commune dans ce secteur était impossible.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,



LANDET Jean-Claude

